

Commission d'Attribution des Places

Procès-verbal séance du 27 mai 2026

EAJE de FILLINGES, d'ONNION, de SAINT-JEOIRE et de VIUZ-EN-SALLAZ (2) et MIC de Faucigny

Date de commission : 27 mai 2026

Date de convocation : 20 mai 2026

Lieu : Salle du conseil de Marcellaz

Présents : Voir annexe « signature de présents »

1 - Rappel du contexte de la Commission

Madame la Vice-présidente rappelle que la gestion des 6 multi-accueils est confiée au délégataire LA MAISON BLEUE. Toutefois, l'attribution des places est validée par la CC4R à travers la commission d'attribution des places. Il convient donc d'étudier les demandes en accueil régulier et d'attribuer les places dans les établissements cités.

Pour rappel, cette commission d'attribution des places étudie toutes les demandes de placement formulées par les parents pour un accueil régulier. Elles sont préenregistrées dans le portail petite enfance. La commission arrêtera la liste des demandes et attribuera les places en structures accueil collectif en fonction des places disponibles. L'attribution des places s'inscrit dans les objectifs de la Prestation de Service Unique de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Le règlement du fonctionnement des établissements ainsi que les critères d'admission sont des documents publics que chaque famille peut consulter librement. Le présent PV précisant les décisions d'admissions en commission est accessible sur le site internet de la CC4R et dans les multi-accueils. Le mode de fonctionnement de la commission pourra, le cas échéant, faire l'objet de réajustements si ces derniers paraissent nécessaires. Madame la Vice-Présidente procède à la lecture du règlement de fonctionnement des établissements.

Rappel : en cas de fausse déclaration de la situation familiale, la décision de la commission d'attribution des places pourra être revue.

Cette commission attribue les places correspondant aux demandes d'accueil du 01^{er} septembre 2026 au 31 janvier 2027.

2 - Critères d'attribution

1 - Le lieu de résidence des parents :

- La priorité est donnée aux habitants des communes du territoire (un justificatif de domicile sera demandé dans la constitution du dossier). Les points calculés en fonction des communes de la Communauté de Communes (voir délibération du 18 décembre 2023).
- Les familles habitants hors communauté dont l'un des parents travaille dans une administration publique du territoire, peuvent accéder à une place. Un arrêté administratif et/ou contrat de travail (contractuel) ainsi qu'une attestation employeur indiquant l'adresse du lieu où l'agent travaille (ce lieu doit obligatoirement être sur le territoire) doivent être fournis. (voir délibération du 14 avril 2025). Le contrat **peut durer 3 ans (un justificatif devra toutefois être communiqué chaque année)**.
- En cas de vacances de places, l'accès pourra être ouvert aux enfants des parents habitants sur une des communes limitrophes de la CC4R. Le contrat **peut durer 3 ans (un justificatif devra toutefois être communiqué chaque année)**.

2 - La situation de la famille :

Analyse de la situation familiale en fonction des critères suivants (non hiérarchisés) :

- Les deux parents travaillent ou justifiant d'une recherche d'emploi

- Parent isolé – mono parentalité
- Handicap léger moteur, mental, sensoriel ou psychique de l'enfant
- Maladie de l'enfant (suivant l'avis du médecin de l'établissement)
- Problème de santé d'un membre de la famille
- Un enfant de la fratrie fréquentant déjà (et encore) la structure sera prioritaire
- Revenu total du foyer observé en fonction du nombre de personnes composant le foyer
 - Parent mineur
 - Demande pour naissance multiple (ou demande multiple dans la même crèche)

3 - L'adéquation de la demande

Les demandes sont analysées selon le nombre de jours souhaités (4 et 5 jours ; 3 jours, moins de 3 jours), les amplitudes journalières d'accueil sollicitées et en fonction de la place disponible dans l'unité de vie (petits moyens, grands) demandée.

3 - Attribution des places

La notation pour chaque dossier est la suivante :

Critères	Cotation	Précisions																																																																								
Domicile / crèche demandée	<table border="1"> <thead> <tr> <th>si vous habitez à ... vous pouvez faire garder votre enfant à la crèche de...</th> <th>Farfadets Fillinges</th> <th>Marmousets et Fripouille Viuz en Sallaz</th> <th>La Vie Là Saint Jeoire</th> <th>Les Rissons Onnion</th> <th>Les lutins du château Foucigny</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FAUCIGNY</td> <td>22</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>FILLINGES</td> <td>22</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>LA TOUR</td> <td>11</td> <td>22</td> <td>22</td> <td>22</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>MARCELLAZ</td> <td>22</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>MEGEVETTE</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>22</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>ONNION</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>22</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>PEILLONNEX</td> <td>11</td> <td>22</td> <td>22</td> <td>11</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>SAINTE JEAN DETHOLOME</td> <td>11</td> <td>22</td> <td>22</td> <td>11</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>SAINTE JOEIRE</td> <td>11</td> <td>22</td> <td>22</td> <td>22</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>VILLE EN SALLAZ</td> <td>11</td> <td>22</td> <td>22</td> <td>22</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>VIUZ EN SALLAZ</td> <td>11</td> <td>22</td> <td>22</td> <td>22</td> <td>11</td> </tr> </tbody> </table>	si vous habitez à ... vous pouvez faire garder votre enfant à la crèche de...	Farfadets Fillinges	Marmousets et Fripouille Viuz en Sallaz	La Vie Là Saint Jeoire	Les Rissons Onnion	Les lutins du château Foucigny	FAUCIGNY	22	11	11	11	22	FILLINGES	22	11	11	11	11	LA TOUR	11	22	22	22	11	MARCELLAZ	22	11	11	11	22	MEGEVETTE	11	11	11	22	11	ONNION	11	11	11	22	11	PEILLONNEX	11	22	22	11	22	SAINTE JEAN DETHOLOME	11	22	22	11	22	SAINTE JOEIRE	11	22	22	22	11	VILLE EN SALLAZ	11	22	22	22	11	VIUZ EN SALLAZ	11	22	22	22	11	Un justificatif de domicile est demandé pour le dossier de pré-inscription
si vous habitez à ... vous pouvez faire garder votre enfant à la crèche de...	Farfadets Fillinges	Marmousets et Fripouille Viuz en Sallaz	La Vie Là Saint Jeoire	Les Rissons Onnion	Les lutins du château Foucigny																																																																					
FAUCIGNY	22	11	11	11	22																																																																					
FILLINGES	22	11	11	11	11																																																																					
LA TOUR	11	22	22	22	11																																																																					
MARCELLAZ	22	11	11	11	22																																																																					
MEGEVETTE	11	11	11	22	11																																																																					
ONNION	11	11	11	22	11																																																																					
PEILLONNEX	11	22	22	11	22																																																																					
SAINTE JEAN DETHOLOME	11	22	22	11	22																																																																					
SAINTE JOEIRE	11	22	22	22	11																																																																					
VILLE EN SALLAZ	11	22	22	22	11																																																																					
VIUZ EN SALLAZ	11	22	22	22	11																																																																					
Autre enfant fréquentant la structure en même temps	OUI = 2 NON = 0	Un enfant de la fratrie fréquentant la structure (au moment de l'entrée dans la crèche)																																																																								
Enfant porteur de handicap	OUI = 8 NON = 0	Cotation majorée pour Handicap de l'enfant																																																																								
Autre membre de la famille porteur de maladie grave	OUI = 4 NON = 0	Maladie portée par un autre membre de la famille : frère, sœur ou parent																																																																								
Situation familiale	Famille monoparentale = 2 Couple ou vie maritale = 0																																																																									
Situation professionnelle des parents	Tous les parents travaillent = 3 L'un des 2 en recherche active d'emploi = 1 NON = 0	La recherche d'emploi active sera justifiée par une attestation Pôle Emploi. Un justificatif de l'employeur sera demandé dans la constitution du dossier																																																																								
Revenu total par composition familiale	Jusqu'à 4 781 € = 10 De 4 782 à 9 562 € = 8 De 9 563 à 14 343 € = 6 De 14 344 à 23 904 € = 4 De 23 905 à 28 685 € = 3 De 28 686 à 33 466 € = 2 Supérieur à 33 466 € = 1 Absence de données = 0	Le calcul se réalise en fonction du nombre de personnes composant le foyer et de l'ensemble des revenus du foyer (avis d'imposition, déclaration des revenus France, Suisse et internationale, 3 dernières fiches de salaires) Revenu total divisé par le nombre de personnes composant le foyer.																																																																								
Demande pour naissances multiples	OUI = 2 NON = 0	Cotation majorée pour des naissances multiples																																																																								
Parent mineur	OUI = 2 NON = 0	Cotation majorée pour parent mineur																																																																								
Familles habitants hors communauté dont l'un des parents travaille dans une administration publique du territoire	OUI = 6 NON = 0	1 arrêté administratif et/ou contrat de travail (contractuel) 1 attestation employeur qui indique l'adresse du lieu où l'agent travaille (ce lieu doit obligatoirement être sur le territoire)																																																																								

3.1 - Crèche de FILLINGES – LES FARFADETS

3.1 - Section des petits

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des bébés peut accueillir jusqu'à 10 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 11 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

1 famille prévue en accueil le 01/09/2026 et acceptée à la commission de février 2026 annule sa demande de place.

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	6		6 acceptées
Accueil régulier hors CC4R	5		5 en Liste d'attente
Modification de contrat	0		
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 6 familles sont proposées en accueil régulier
- 5 familles hors communauté de communes sont en liste d'attente et ont une proposition de place à Fripouille si l'enfant a plus de 18 mois ou à Saint Jeoire

3.2 - Section des moyens/grands - 1

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des moyens peut accueillir jusqu'à 14 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente ; si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 10 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

- 6 familles sont proposées en accueil régulier
- 1 famille est proposée en accueil régulier sans le mercredi matin
- 3 familles hors communauté de communes sont en liste d'attente et ont une proposition de place à Fripouille si l'enfant a plus de 18 mois ou à Saint Jeoire

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	5		5 acceptées
Accueil régulier hors CC4R	5		1 acceptée 1 acceptée sans le mercredi matin 3 en Liste d'attente
Modification de contrat	0		

Périscolaire	0		
--------------	---	--	--

3.2 - Section des moyens/grands - 2

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des grands peut accueillir jusqu'à 16 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 4 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	2		2 acceptées
Accueil régulier hors CC4R	2		2 acceptées
Modification de contrat	0		
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 4 familles sont proposées en accueil régulier.

3.2 - Crèche d'ONNION – LES RISSONS

3.2.1 – Section Multi-âges

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des bébés peut accueillir jusqu'à 24 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 3 demandes ont été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Validation de la commission :

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	3		3 acceptées
Accueil régulier hors CC4R	0		
Modification de contrat	0		
Périscolaire	0		

- 3 familles sont proposées en accueil régulier.

3.3 - Crèche de SAINT-JEOIRE - LA VIE LA

3.3.1 - Section des petits

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des bébés peut accueillir jusqu'à 10 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

- Pour cette commission, 6 demandes ont donc été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	5		5 acceptées
Accueil régulier hors CC4R	1		1 acceptée
Modification de contrat	0		
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 5 familles sont proposées en accueil régulier ;
- 1 famille hors territoire est proposée en accueil régulier

3.3.2 - Section des moyens

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des moyens peut accueillir jusqu'à 15 + 1 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

- Pour cette commission, aucune demande n'a été analysée

Validation de la commission :

3.3.3 - Section des grands

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des grands peut accueillir jusqu'à 15 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

- Pour cette commission, 1 demande a été analysée. La demande de la famille a fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	0		
Accueil régulier hors CC4R	1		1 acceptée
Modification de contrat	0		
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 1 famille hors territoire est proposée en accueil régulier

3.4 - Crèche 1 de Viuz-en-Sallaz – LES MARMOUSETS

3.4.1 - Section unique des petits

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des bébés peut accueillir jusqu'à 18 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission. Il reste des places pour le mercredi.

Demandes des familles

- Pour cette commission, 7 demandes ont donc été analysées et 2 demandes de modification de contrat. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	6		2 acceptées 2 acceptées à Saint Jeoire 2 en liste d'attente
Accueil régulier hors CC4R	1		1 en liste d'attente
Modification de contrat	2	1 Rajout du lundi matin et vendredi	1 famille Ok pour lundi matin, refus mercredi
		1 augmentation du nombre de jours	1 famille OK pour augmentation à partir de janvier
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 2 familles sont proposées en accueil régulier ;
- 2 familles sont proposées en accueil régulier à Saint Jeoire
- 3 familles sont placées sur liste d'attente
- 2 demandes de modifications de contrats ont une réponse en attente

3.5 - Crèche 2 de Viuz-en-Sallaz – FRIPOUILLE

3.5.1 - Section des moyens

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des moyens peut accueillir jusqu'à 10 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, aucune demande n'a été analysée.

3.5.2 - Section des grands

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des grands peut accueillir jusqu'à 14 + 2 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

- Pour cette commission, 5 demandes ont donc été analysées. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	5		5 acceptées
Accueil régulier hors CC4R	0		
Modification de contrat	0		
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 5 familles sont proposées en accueil régulier ;

3.6 – Micro-crèche - Faucigny – LES LUTINS DU CHATEAU

3.6.1 – Section mélangée

Il est nécessaire de mixer les âges dans cette micro-crèche.

Capacité d'accueil

Il est précisé que la section des moyens peut accueillir jusqu'à 12 places. L'état des présences démontre la possibilité d'accueil pour des familles en liste d'attente, si celles-ci acceptent les propositions de places soumises en commission.

Demandes des familles

Pour cette commission, 5 demandes ont été analysées et 1 demande de modification de contrat. Les demandes des familles ont fait l'objet d'une notation en fonction des critères énoncés plus haut.

Demandes	Nombre de Familles	Commentaires Précisions de la demande	Décision commission
Accueil régulier	5		2 acceptées 1 acceptée sans le jeudi 1 OK à Saint Jeoire 1 liste d'attente
Accueil régulier hors CC4R	0		
Modification de contrat	1		1 acceptée
Périscolaire	0		

Validation de la commission :

- 1 famille demande un changement de jour d'accueil le mardi ou lieu du lundi, la commission accepte ;
- 3 familles sont proposées en accueil régulier.
- 1 famille est orientée à Saint Jeoire ou sur liste d'attente
- 1 famille est sur liste d'attente

Fait à FILLINGES,
Le 28 mai 2026

Madame la Vice-Présidente
en charge de La Petite Enfance
Mélanie LECOURT



Annexe 1 - Liste des membres présents